Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 181 Subventions à 27 associations menant des actions sur les quartiers Politique de la ville sur le quartier Est 20e. Deuxième enveloppe.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant de prorogation voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Khiasma (13885/X09080), 4 place de la porte de Bagnolet (20e), pour un projet "Mythologies, Manuel pour un voyageur impénitent (2011_01789).

Article 2 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'Association Science Technologie Société (12948 / X02003), 114 avenue de Flandre (19e), pour un projet "Linguistique Interculturalité et Multimédia". (2011_00080). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention globale de 2 000 € est attribuée à l'Association Solidarité Paga Lagny Davout (12966 / X08567), 49 boulevard Davour (20e), dont 1 000€ pour un projet intitulé Atelier convivial pour les habitants et les adultes de la Tour du Pin (2011_05771) et 1 000 € pour un atelier periscolaire, linguistique et sorties éducatives (2011_01814).

Article 4 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'Atelier Sans Tabou (19968), 115 rue de Lodi 13006 Marseille, pour une action urbaine pluridisciplinaire et participative pour le quartier Paris Est 20e (2011_01772).

Article 5 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'Atelier Varan (20053 / X00497), 6 impasse de Mont Louis (11e), pour un atelier de cinéma documentaire dans le 20e arrondissement de Paris (2011_05772).

Article 6 : Une subvention globale de 2 500 € est attribuée à Bouge Ton Quartier (19337 / X07926), 190 rue La Fayette (10e), dont 1 000€ pour un "Atelier adultes" (2011_01819) et 1 500€ pour une animation enfants qui a lieu tous les mercredis sur la base d'activités manuelles éducatives (2011_01817).

Article 7 : Une subvention de 5 000 € est attribuée au Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (8905 / D08229), 10 rue Joseph Python (20e), pour une formation BAFA "Citoyen" (2011_05595).

Article 8 : Une subvention de 1 000 € est attribuée la Compagnie du Pausilippe (5481 / D09231), 26 rue Saint-Blaise (20e), pour un projet intitulé "Nuitée du conte et cabaret contes au jardin Cristino Garcia" (2011_05775).

Article 9 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association DAMIA (18337), 72 rue des ORTEAUX (20e), pour un projet intitulé "Mise en place d'un festival annuel artistique" (2011_01809).

Article 10 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association DELIDEMO (11805 / X05205), 63 rue de Picpus (12e), pour un projet de quartier autour du livre et de la lecture à la Tour du Pin (20e) (2011_05776).

Article 11 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'Equipe Saint Vincent Déclic Alpha 20e (10945 / X09358), 9 rue Blainville c/o Mme Lechat (5e), pour un atelier socio-linguistique et de l'accueil pour jeunes enfants pour l'année 2011 (2011_05777).

Article 12 : Une subvention globale de 6 000 € est attribuée à la Fondation Œuvre Croix Saint-Simon (18170 / E00193), 18 rue de la Croix Saint-Simon (20e), dont 1000€ pour un projet intitulé "Droits et institutions" (2011_05778), et 1 500€ pour un projet intitulé "Espace Publique Numérique ludo-tech famille porte de Montreuil" (2011_05779), et 2 000€ pour un projet intitulé "La semaine du bien-être" (2011_05780), et 1 500€ pour un projet intitulé "Le livre du mercredi" (2011_05781). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 13 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Fougères Zones Réunies (15645 / X09184), 1-3 rue Frédérick Lemaitre à la maison des associations (20e), pour un projet intitulé "atelier d'initiation à la danse et à la musique orientale" (2011_05782).

Article 14 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à John Dory Productions (19900), 15 rue Hégésippe Moreau (10e), pour un projet intitulé l'art au quotidien (2011_05783).

Article 15 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'Ogresse (11705 / X06260), 4 rue Prairies (20e), pour un projet intitulé "L'Ogresse, café culturel associatif de proximité" (2011_01821).

Article 16 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association multi'colors (19205 / X08194), 2 square d'Amiens (20e), pour le financement d'un réseau de refuges urbains (2011_05785).

Article 17 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à Musique Ensemble XXe (18005 / D05900), 3 square Roland Garros (20e), pour un projet intitulé "musique à Du Clos" (2011_05786).

Article 18 : Une subvention de 7 000 € est attribuée à Parti Poétique (14868 / X05143), 25 rue Roland Vachette 93200 Saint Denis, pour le financement de l'action Banque du miel / Chambres à Butins (dispositif pluridisciplinaire) au printemps 2011 à Paris Est 20e (2011_05787).

Article 19 : Une subvention globale de 3 000 € est attribuée à Pièces Montées (13286 / X08761) 4 place de la porte de Bagnolet (20e) dont 1500 € pour un projet "théâtre, écriture collective et coopération avec les ados" (2011_05788) et 1500€ pour un projet d'expression artistique et citoyenne des habitants du quartier Porte de Bagnolet (2011_05789).

Article 20 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à Planète Sciences (8384 / X05820), avenue Ffranklin Roosevelt, Palais de la découverte (8e), pour un atelier Education à l'environnement et découverte de la nature dans la ville (2011_05802).

Article 21 : Une subvention globale de 3 500 € est attribuée à Plus Loin (13486 / D00731), 4 rue Paul Jean Toulet (20e), dont 2000€ pour un projet intitulé "Les apprentis cinéastes" (2011_05803) et 1 500€ pour un projet "Bien-être" (2011_05792). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 22 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à Projets-19 (11085 / D03341), 9 rue Mathis (19e), pour un projet intitulé "pour l'emploi dans les quartiers 20e" (2011_05793). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 23 : Une subvention globale de 3 000 € est attribuée à Relief (13949 / X07702), 5 impasse Rolleboise (20e), pour un projet intitulé "Les ateliers vidéo au sein du centre social Soleil Blaise" (2011_05804), et un projet "les ateliers vidéo (réalisation de films) dans le quartier des Fougères" (2011_05807).

Article 24 : Une subvention globale de 6 000 € est attribuée à Soleil Blaise (11445 / X05819), 50 rue Mouraud (20e), dont 2 000 € pour un projet intitulé "Accès à la culture et aux loisirs pour tous" (2011_01768), et 2 000 € un projet "Accès aux droits" (2011_05796), et 1 000 € un projet "atelier intergénérationnel" (2011_05797), et 1 000 € un projet de jardin pédagogique (2011_05798).

Article 25 : Une subvention globale de 7 000€ est attribuée à Strataj'm (33381 / X02676), 88 rue des Couronnes (20e), dont 6 000 € pour un projet "jeunes jouant ensemble avec les familles" (2011_05799) et 1 000 € pour un projet intitulé "famille jouons ensemble avec les jeunes" (2011_05800).

Article 26 : Une subvention de 3 000 € est attribuée au Théâtre aux Mains Nues (19565 / D06278), 7 square des Cardeurs (20e), pour le Festival Mois de mai Enfance (2011_05801). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 27 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Zarts Prod (12665 / X09417), 46 rue Servan 5&&E (11e), pour les Z'Ateliers théâtre enfants aux Fougères (2011_01833).

Article 28 : Les dépenses correspondantes, s’élevant au total à 81 500 €, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligneVF15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.